

Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans la rue des Bateliers à Grevenmacher afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant les travaux de bétonnage. Il est mis à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

Lieu : **Rue des Bateliers**
Début : **Mardi 14 mars 2023 à 14h00**
Fin : **Mardi 14 mars 2023 à 16h00**
Motif : Travaux de bétonnage
Règlement : GRE-037-2023

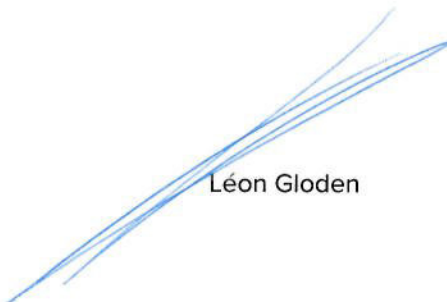
Grevenmacher, le 10 mars 2023

La secrétaire communale,
contreseing Art. 74 de la loi communale

Le bourgmestre



Carine Majerus



Léon Gloden

